



Lettre d'information n°144 avril 2025



C'est le printemps

CHAMBERY & AIX-LES-BAINS

Temu : 4 produits sur 5 achetés sur la plateforme sont dangereux

La France représente le deuxième marché européen de Temu. Un succès fulgurant. Toutefois, certains de ses produits ne sont pas [sans risques](#) pour les consommateurs. Sur 214 produits testés, 81% ne respectent pas la législation et ne devraient pas être commercialisés en Europe. Pire, [95% des jouets](#) testés sont dangereux pour les enfants. Fin octobre 2024, la Commission européenne a ouvert une enquête visant Temu qui pourrait se voir infliger une amende allant jusqu'à 6% de son chiffre d'affaires annuel en vertu du Règlement européen sur les services numériques (DSA).

Achats en ligne, prudence encore et encore

Lors des séances d'information que nous organisons dans les communes, nous constatons que l'acheteur sur internet reste vulnérable aux arnaques en tout genre, réalisées par des escrocs de plus en plus professionnels dans leur démarche et leur affichage. Rappelons quelques règles:

- l'adresse de tout document en provenance de l'administration doit se terminer [par ".gouv.fr"](#).
- à la réception d'un courriel un peu surprenant, on doit avant tout vérifier l'adresse complète de l'expéditeur. Si elle peut paraître douteuse, ne pas ouvrir le courriel.
- avec la multiplication des achats en ligne, [les escroqueries à la fausse livraison](#) se multiplient. Ne jamais répondre à un SMS ou un courriel demandant des informations personnelles.
- et si la catastrophe se produit, il faut très vite contacter sa banque et se connecter [sur la plateforme 17 cyber](#) qui peut diagnostiquer le risque et faire des propositions.

Plateformes de réservation de voyage en ligne , pratique mais pas moins cher

Ces intermédiaires, qui ne sont pas partie au contrat de location ou de vente, ne sont en rien responsables en cas d'exécution fautive du contrat. Les plateformes ne peuvent plus garantir les plus bas prix depuis une décision de la [cour de justice de l'union européenne](#) d'octobre 2024. Il est donc toujours possible de faire jouer la concurrence en se connectant directement sur le site des hébergeurs.

La taxe de solidarité sur les billets d'avion a augmenté.

[Cette taxe](#) instituée en 2013 par quinze Etats vient de connaître en France [une forte augmentation](#) modulée suivant les distances et les niveaux de confort. Le risque de distorsion de concurrence est mis en avant par les compagnies françaises... La justification de cette taxe, et donc l'affectation de son montant, a progressivement évolué ; d'une solidarité pour le développement vers une éco-contribution puis finalement au bénéfice des infrastructures de transport... A méditer.

La Commission européenne enterre son projet d'affichage nutritionnel obligatoire

Ce n'est pas dit officiellement mais c'est tout comme. La Commission européenne avait inscrit dans son plan « de la ferme à la fourchette » la création d'un affichage synthétique de la qualité nutritionnelle obligatoire des aliments. Elle y renonce. [La cellule investigation de Radio France](#) détaille les actions de lobbying et les tractations politiques qui ont permis cette décision. Pied de nez : la Finlande et les Emirats arabes unis vont certainement rejoindre le « club des pays à Nutri-Score »

L'Europe terrain d'ententes des grandes enseignes

Les négociations commerciales annuelles entre distributeurs et grandes marques sont achevées. Pour peser face aux multinationales (Nestlé, Unilever,...), les distributeurs français achètent via des centrales d'achat nationales mais surtout européennes. Échappant à la législation française par leur implantation, ces centrales concernent 50 à 80 grands fournisseurs français et plus de la moitié des volumes achetés par les enseignes nationales, le reste étant négocié par chacun en France : le risque de contournement des lois Egalim est évident.

L'autorité de la concurrence et la Commission européenne voient ces centrales comme un levier positif contre l'inflation. Pour le consommateur l'intérêt est en trompe l'œil : baisse des prix dans l'immédiat mais à terme innovation et qualité des produits en baisse, et disparition de petits fabricants.

Pourquoi et comment les grands distributeurs nous attirent ils ?

Sans surprise, beaucoup d'études montrent que les critères de succès sont la diversité de l'offre, la proximité et les prix comparés les plus bas. Les hypermarchés sont toujours attractifs avec leur leader Leclerc mais les plus petites surfaces aux prix maîtrisés et bien réparties sur le territoire comme Intermarché ou Lidl ont un bon taux de pénétration.

Quel est l'impact environnemental de nos outils numériques ?

Faible globalement avec 2,5 % de notre empreinte carbone. Pas si marginal si l'on note qu'ils correspondent à 10 % de l'électricité distribuée. Surtout, ce sont nos objets du quotidien, smartphones, téléviseurs ordinateurs et autres tablettes qui représentent les 3/4 de l'impact environnemental du secteur et leur fabrication en est la cause ultra majoritaire. Pour vraiment agir pour la planète, conservez au maximum vos appareils.

Les PFAS hors la loi, mais pas pour tout le monde

La loi du 25 février dernier interdit les PFAS... à quelques exceptions près. Certaines sont compréhensibles (pour attendre une réglementation européenne équivalente), d'autres un peu moins (mesures assez floues pour la protection des eaux potables) d'autres enfin pas du tout (pas d'interdiction pour les ustensiles de cuisine). La dangerosité des PFAS est pourtant connue des industriels depuis les années 70 et leur impact sur notre santé est de plus en plus documenté. La dépollution correspondante sera un gouffre financier. Qui la paiera ? Les lobbies industriels s'activent.

Le scrabble bientôt centenaire

Le saviez-vous ? Ce jeu que nous connaissons tous a été inventé par un architecte américain touché par la grande crise de 1929. Décliné en 28 langues et en plus de dix versions, il donne lieu à trois championnats du monde (anglophone, hispanophone, francophone). Et si on le ressortait ?

Que faire de vos déchets verts ?

Le principe est qu'il est interdit de les brûler (pour préserver la qualité de l'air et réduire les risques d'incendie). Nous pouvons donc les composter chez nous, les utiliser pour du paillage, ou les déposer en déchetterie. Cette interdiction n'est pas générale pour les agriculteurs et les sylviculteurs (variable d'une commune à l'autre), et même pour les simples particuliers. Il est difficile de s'y retrouver.

Comment se prémunir des feux de batterie

Les batteries lithium-ion équipent tous types d'appareils, des smartphones aux voitures. Elles ont de gros avantages mais un inconvénient majeur qui est le risque d'incendie. Ces incendies sont spectaculaires et très difficiles à circonscrire, mais heureusement peu fréquents. Pour éviter l'accident, quelques bons réflexes sont à adopter en installant, par exemple, un détecteur d'incendie là où l'on recharge son véhicule ou en débranchant son smartphone à 80 % ou 90 % de sa charge totale.

Stop aux « puffs »

Après la Belgique, la France - par la loi du 24 février dernier - interdit la vente et l'offre gratuite de ces cigarettes électroniques jetables aux mineurs car ces dispositifs de vapotage sont dommageables à la santé et à l'environnement. Espérons que les sanctions prévues (jusqu'à 100 000 €) aideront à construire la première génération sans tabac.

Pour d'autres informations, rendez-vous sur nos sites internet de Chambéry et d'Aix-les-Bains